

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO 2023-2024

**Exploitants agricoles, chefs de cultures, salariés
agricoles, pépinières**
Votre CERTIPHYTO arrive à expiration !

Durée de validité des certiphytos

- ✓ Primo certiphyto obtenu entre 2009 et le 3 octobre 2016 → validité 10 ans, les renouvellements ont débuté dès 2020
- ✓ Primo certiphyto obtenu après le 3 octobre 2016 → validité du certificat 5 ans, les renouvellements ont débuté en 2021. Renouvellement à anticiper avant la date de fin de validité

Connaître la date limite de validité de son certiphyto

Elle se situe sur votre carte ou attestation Certiphyto. **Rien à voir donc avec la date de votre formation.**



Une fois le certiphyto retrouvé et la date limite de validité sous les yeux, 2 cas de figure :

- **Vous avez dépassé la date de fin de validité :** Vous êtes peut-être encore à temps de renouveler votre certiphyto en suivant une formation renouvellement (1 jour). > contactez la chambre d'agriculture de corse du sud 06 12 01 02 76. NB : Cependant la date de renouvellement prise en compte restera celle de la fin de validité de l'ancien certificat. Exemple, votre ancien certiphyto est échu depuis le 25/10/2022, vous passez votre renouvellement le 25/10/2023 (avec 1 an de retard), ce dernier sera valide jusqu'au 25/10/2027 (4 ans au lieu de 5 ans).
- **Vous êtes entre 6 mois et 3 mois de la date de fin de validité :** vous pouvez renouveler votre certificat en suivant une formation renouvellement (1 jour) > Inscrivez-vous très rapidement à une formation en veillant à choisir une date pour la formation qui vous permette de réaliser celui-ci avant la fin de validité du certiphyto.

Correspondance entre anciens et nouveaux certificats

| Certificats individuels correspondance entre anciens et nouveau certificats (certiphytos) | |
|---|---|
| Ancien dispositif jusqu'au 01/10/2016 | Nouveau dispositif à partir du 03/10/2016 |
| Décideur en exploitation agricole | Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les catégories <u>décideur</u> en entreprise <u>Non soumise à agrément</u> |
| Décideur en travaux et services | Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les catégories <u>décideur</u> en entreprise <u>Soumise à agrément</u> |
| Opérateur en exploitation agricole | Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie <u>opérateur</u> |
| Opérateur en travaux et services | |

Attention, le renouvellement ne peut s'opérer que dans la catégorie d'origine du Certiphyto initial. La catégorie du Certiphyto doit correspondre au type d'usage professionnel de son détenteur.

Date des formations en corse du sud pour 2023

| Dates sessions renouvellement DECIDEUR | Lieu | Catégorie de certificat |
|--|---|--|
| Mardi 14 novembre 2023 Mardi 16 janvier 2024 Mardi 12 mars 2024 Mardi 14 mai 2024 Mardi 16 juillet 2024 Mardi 17 septembre 2024 | A définir = soit dans les nouveaux locaux de la chambre d'agriculture de Corse du Sud Soit au pôle formation de la chambre des métiers 16 Rue Paul Colonna d'Istria, 20000 Ajaccio | Attention, la CDA2A ne propose pas de formation pour les <u>décideurs Soumis à agrément.</u> |

Pour les inscriptions, vous devrez fournir la copie de votre ancien certificat.

Tarif et financements

Prix : 112 €

Contributeurs VIVEA à jour des cotisations MSA => prise en charge à 100%

Salariés => prise en charge OCAPAT

Renseignements

Emmanuelle Guigues 06 12 01 02 76

Inscriptions

Laetitia Lauret 04 95 29 26 48

NB : Pour une formation au 1^{er} certificat, des sessions seront prévues en fonction des demandes. Il en sera de même pour les renouvellements opérateurs. Pour plus d'information, contactez Emmanuelle Guigues